



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

Rentrée scolaire 2024-2025

Watermael-Boitsfort, le 26 août 2024

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Nous sommes heureux d'accueillir ou de retrouver vos enfants au sein de nos écoles communales.

En annexe, **plusieurs informations utiles** :

- ➡ Calendrier scolaire 2024-2025
- ➡ Accueil extrascolaire
- ➡ Estimation des frais scolaires
- ➡ Projets communaux
- ➡ DAccE (Dossier d'Accompagnement de l'Elève)
- ➡ Plateforme APSCHOOL
- ➡ Communications du service PSE (Promotion de la Santé à l'Ecole)
- ➡ Coordonnées utiles

Vous trouverez également plus d'informations sur www.watermael-boitsfort.be (accueil < vivre à watermael-boitsfort < écoles – académies), et notamment :

- ◆ le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales
- ◆ le document à utiliser pour les absences et les retards en 3^{ème} maternelle et en primaire
- ◆ les informations sur la gratuité scolaire
- ◆ la politique vie privée établie dans le cadre du RGPD (protection des données)

 La dernière page (contrat d'adhésion et droit à l'image) doit être complétée et signée, et remise au/à la titulaire de votre enfant pour le **mercredi 28 août 2024**.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons à toutes et tous une excellente année scolaire.

Le Pouvoir Organisateur

L'école doit toujours pouvoir vous contacter (pour obtenir une information, en cas de maladie, accident, etc ...) et doit donc être en possession de vos coordonnées à jour (adresse, numéros de téléphone et de GSM, adresse électronique).

Pensez à avertir immédiatement l'école de toute modification !

Calendrier scolaire 2024-2025

Obligation scolaire : les élèves âgés de 5 ans au plus tard le 31 décembre 2024 doivent suivre tous les cours du premier au dernier jour de l'année scolaire.

Toute absence doit être dûment justifiée auprès de la direction de l'école (certificat médical ou autre attestation officielle), au plus tard le lendemain du dernier jour de l'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^{ème} jour d'absence dans les autres cas.

Les absences injustifiées sont notifiées par la direction au Service du Droit à l'instruction de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dès que l'élève de 3^{ème} maternelle ou de primaire compte 9 demi-journées d'absence injustifiée.

Rentrée scolaire	lundi 26 août 2024
Fête de la Communauté française	vendredi 27 septembre 2024
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Jour de l'Armistice	lundi 11 novembre 2024
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
Lundi de Pâques	lundi 21 avril 2025
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025 NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques
Jeudi de l'Ascension	jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	lundi 9 juin 2025
Les vacances d'été débutent le	samedi 5 juillet 2025

Accueil Temps Libre / extrascolaire

Durant l'année scolaire

Un accueil extrascolaire est organisé dans chaque école, aux horaires suivants :

	maternelle	primaire
Matin	7h30-8h30*	7h30-8h10
Midi	12h – 13h30	
Soir	15h45 – 18h30	16h30** – 18h30
Mercredi	13h30 à 18h30	

* Gratuit à partir de 8h10

** Etude gratuite de 15h45 à 16h30

Durant les congés scolaires (sauf jours fériés) et les journées pédagogiques

Un accueil extrascolaire est organisé **de 8h00 à 17h30**. Les enfants apportent leur pique-nique.

Pour le bon déroulement des activités, **les enfants sont accueillis jusqu'à 9h au plus tard**.

Lors des congés scolaires et des journées de formation inter-écoles, les enfants sont regroupés dans les écoles suivantes :

2024-2025	PRIMAIRE	MATERNELLE 1	MATERNELLE 2
Vendredi 30 août	Futaie	Coccinelles	/
Vendredi 27 septembre	A confirmer	A confirmer	
Congé d'automne	Cèdres	Roseraie	Colibri ou Naïades
Vacances d'hiver	Karrenberg	Nos Petits	/
Congé de détente	Sapinière	Mésanges	Naïades ou Colibri

L'inscription préalable est obligatoire. Les modalités sont communiquées par les écoles avant chaque congé.

 **NOUVEAU** : Excepté les cas où une absence est couverte par un certificat médical, une somme forfaitaire de **10€/jour** sera facturée aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale en cas d'absence de l'enfant inscrit à l'accueil extrascolaire durant un congé scolaire.

Durant les **vacances de printemps**, un accueil est organisé par un partenaire extérieur. Toutes les informations vous seront communiquées ultérieurement.

Redevance

NOUVEAU : La redevance pour l'accueil extrascolaire s'élève à **1 € par jour** :

- pour l'accueil du matin et/ou du soir et/ou du mercredi après-midi ;
- pour l'accueil lors d'une journée pédagogique (enseignants en formation) ;
- pour l'accueil d'une journée de congés scolaires.

L'accueil extrascolaire est gratuit durant le temps de midi.

Paiement

Le relevé des présences à l'accueil extrascolaire s'opère lors de l'arrivée du matin et lors du départ du soir, via le scan d'un badge distribué à chaque élève. Les données liées au scan sont envoyées au secrétariat de l'école, sur la plateforme APSchool.

Le paiement de la redevance se fait par débit automatique dans le portefeuille virtuel lié au compte de l'enfant sur la plateforme de gestion scolaire.

Retard

⚠ Une somme de **15,60 €** sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent.

Pour toutes questions relatives à l'extrascolaire dans l'école de votre enfant, vous pouvez vous adresser directement à **l'auxiliaire d'éducation – référent(e)** de l'école :

Colibri	Amandine Docquier
Aigrettes	Stéphane Boutet
Naiades	Nathalie Hergot
Sapinière – Mésanges	Noémie Jacri
Karrenberg – Nos Petits	Joëlle Collignon
Futaie – Coccinelles	Marie Gadeyne
Cèdres	Louise Soupart
Roseraie	Annie Lissouk

Pour les questions plus générales liées à l'accueil extrascolaire au sein de la commune, vous pouvez contacter :

- ◆ Maïté de Hemptinne, coordinatrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.75.27
- ◆ Adèle Minette, collaboratrice Accueil Temps Libre – extrascolaire, au 02/674.74.98

Ou par mail à l'adresse : extrascolaire@wb1170.brussels



Estimation frais scolaires 2024 2025

Frais scolaires obligatoires en maternelle

Abonnement piscine (3 ^{ème} maternelle)	68,50 €
Activités culturelles et sportives	max. 54,11 €
Classes de dépaysement	51 € (3 jours)

Frais scolaires obligatoires en primaire

Abonnement piscine	68,50 €
Activités culturelles	max. 70 €
Activités sportives	max 10 €
Classes de dépaysement	85 € (5 jours)
Classe de neige (6 ^{ème} primaire)	456 €

Services payants

1) Repas chaud

La commande des repas chauds s'effectue via la plateforme APSchool **au plus tard le 19 du mois qui précède. Passé ce délai, aucune commande ne sera possible.**

Potage	0,50 €
Repas chaud maternelle	2,65 €
Repas chaud primaire	2,85€

Ces montants sont susceptibles d'être adaptés en cours d'année scolaire.

2) Accueil extrascolaire

Montant de la redevance : 1 €/ jour

Tarif social : 0,50€ / jour

- pour l'accueil du matin et/ou du soir et/ou du mercredi après-midi ;
- pour l'accueil lors d'une journée pédagogique (enseignants en formation) ;
- pour l'accueil d'une journée de congés scolaires.

L'accueil extrascolaire est gratuit durant le temps de midi.

Le tarif social est accordé :

- ◆ aux bénéficiaires du **statut BIM** (Bénéficiaire d'Intervention Majorée) sur présentation au secrétariat de l'école d'une vignette et d'une attestation de la mutuelle ;
- ◆ aux parents/responsables en situation financière difficile, sur présentation au secrétariat de l'école d'une **attestation du service social** assurant le suivi de la situation (CPAS, médiation dettes, aide du CPAS, planning familial, ...). Si aucun suivi social n'est en cours, il conviendra de s'adresser au CPAS ou au service social de sa commune.

Projets communaux



Classes de dépaysement

Les élèves partent en classe de dépaysement une fois par cycle. Au dernier cycle, ils partent en classes de neige.

Il s'agit de moments forts de la scolarité ! Les apprentissages se poursuivent dans un cadre nouveau chaque année, les enfants apprennent à devenir plus autonomes et vivent ensemble des moments inoubliables.

La participation aux classes de dépaysement est obligatoire.



Sport à l'école

Le sport est particulièrement mis à l'honneur dans les écoles communales.

En maternelle, tous les élèves ont une séance de **psychomotricité** chaque semaine.

L'apprentissage de la **natation** commence dès la 3^{ème} maternelle et se poursuit chaque année jusqu'en 6^{ème} primaire.

En primaire, tous les élèves ont une séance d'**éducation physique** (2 en 5^{ème} primaire) et une séance de natation par semaine.

A partir de la 3^{ème} année primaire, les élèves participent chaque année à **trois matinées sportives** au Stade des Trois Tilleuls où ils ont l'occasion de découvrir plusieurs sports : escrime, badminton, frisbee et rugby. Tous les élèves participent également à des **activités sportives inter-écoles** organisées par l'équipe des professeurs d'éducation physique et psychomotricité : challenges, tournois, cross et courses d'orientation et matinée.



Néerlandais précoce - Immersion

En région bruxelloise, le cours de néerlandais est obligatoire à partir de la 3^{ème} année primaire.

A Watermael-Boitsfort, depuis l'année scolaire 2020-2021, les élèves de 3^{ème} maternelle, de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire découvrent le **néerlandais de manière précoce** par le chant, les jeux et autres activités de découverte à raison de 2 séances par semaine.

Projet immersion néerlandais à l'école Les Cèdres – La Roseraie, à partir de la 3^{ème} maternelle. Cette année, la 2^{ème} année primaire démarre l'immersion néerlandais.



Alimentation saine et durable

Toutes les écoles communales sont engagées depuis plusieurs années dans une démarche d'alimentation saine et durable.

Les **repas chauds** proposent des menus variés, de saison, qui font la part belle aux produits locaux voire bio. Deux fois par semaine, on y mange un repas végétarien.

Cette démarche a été récompensée par Bruxelles-Environnement, qui a octroyé en mars 2017 le Label GoodFood au restaurant scolaire. Le label est en cours de renouvellement.

Les **collations saines** et **l'eau** (dans une gourde) sont privilégiées.



Ecole numérique

Un référent numérique aide les équipes pédagogiques à développer des projets digitaux et à implanter le numérique dans les classes. Il accompagne les enseignants dans des projets d'éducation aux médias, de codage et d'utilisation transversale du numérique au sein de leurs cours.



Pédagogie active

Les pédagogies actives sont prônées au sein des écoles communales de Watermael-Boitsfort. Le projet, le jeu, l'observation, la coopération, la modélisation ou encore la découverte permettent à l'enfant de le rendre acteur de ses apprentissages.

Il pourra progresser et évoluer grâce à de nombreuses activités différenciées qui le mèneront le plus loin possible vers l'autonomie.

Une conseillère pédagogique est disponible pour tous les acteurs qui souhaitent développer leurs pratiques sur le terrain.



Développement durable

Toutes les écoles sont engagées dans de nombreux projets d'éducation à l'environnement : potagers, composts, diminution des déchets, école du dehors, mobilité active...

Ces projets permettent de développer différents apprentissages et éveillent les enfants à la nature et à leur environnement.

Une coordinatrice pédagogique développement durable aide les équipes éducatives à mettre en place et à pérenniser ces projets.



Bien-être à l'école

Dans toutes les écoles, les directions et leurs équipes développent un climat d'école favorisant le bien-être des élèves, le vivre ensemble et la sérénité propice à l'apprentissage.

Différentes initiatives (formations, ateliers, conseils de classes, conférences, ...) sont organisées par école pour sensibiliser et outiller l'ensemble des acteurs : élèves, parents, enseignants, auxiliaires d'éducation, personnel administratif et direction.

Tout cas de harcèlement est pris en charge par l'école en collaboration avec des partenaires externes (Centre Psycho-médico-social, Equipe mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Antenne scolaire de Watermael-Boitsfort).

DAccE

Dispositif d'Accompagnement de l'Elève

Source : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>



Le DAccE favorise l'échange d'informations utiles au suivi des apprentissages, par une approche bienveillante de soutien à la réussite de l'enfant.

Pour les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage persistantes, le DAccE permet l'encodage des observations et des actions mises en place par l'équipe éducative à travers les « bilans de synthèse », à trois moments de l'année :

- le vendredi qui suit les vacances d'automne
- le vendredi qui suit les vacances de détente
- et le dernier mardi de l'année scolaire.

À chacun de ces moments, vous êtes avertis si un bilan de synthèse est établi pour votre enfant.

Le DAccE de chaque élève est accessible à ses parents.

Via le DAccE, les parents peuvent aussi communiquer les actions qu'ils mettent éventuellement en place pour soutenir leur enfant dans ses apprentissages, en dehors du temps scolaire.

Un document informatif ainsi qu'un guide d'utilisation complet à l'attention des parents sont à votre disposition sur le site www.enseignement.be (mot à rechercher : DAccE).

Voici trois autres courtes vidéos relatives au DAccE :



[Présentation de l'application DAccE à l'attention des parents](#) (4:01)



[Le rôle des parents vis-à-vis du DAccE](#) (1:47)



[Comment accéder au DAccE de mon enfant ?](#) (1:14)

Si en consultant le DAccE de votre enfant, vous constatez une donnée inexacte, vous pouvez, à tout moment, demander la correction de cette donnée inexacte à la direction de l'école.

Si vous estimez, en tant que parent, que le champ commentaire du bilan de synthèse reprend des éléments potentiellement préjudiciables à votre enfant, vous pouvez adresser une demande de conciliation à l'école. Cette procédure vise à favoriser la conciliation des points de vue et se concrétise à travers un rapport de conciliation.

Si la procédure aboutit à un accord, le commentaire est corrigé/supprimé le cas échéant. Si la procédure n'aboutit pas à un accord, vous pouvez introduire un recours auprès des services de l'Administration via l'adresse dacce.support@cfwb.be.

Un helpdesk DAccE est à votre disposition par courriel : dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

APSchool

Les écoles communales utilisent la plateforme de gestion scolaire « APSchool » pour communiquer avec les parents et gérer tous les frais scolaires.

Les accès à la plateforme sont communiqués par mail par le secrétariat de l'école de votre enfant.



vous permet de :

- Consulter et retrouver facilement toutes les communications envoyées par l'école ;
- Prendre connaissance des présences scannées de votre enfant à l'accueil extrascolaire ;
- Réserver, modifier ou annuler les repas chauds ;
- Payer les frais scolaires.

<u>Comment se connecter ?</u>	<u>Comment charger son portefeuille virtuel ?</u>
<ul style="list-style-type: none">→ Suivre la procédure reçue par mail→ Ou demander un rendez-vous au secrétariat de l'école	<ul style="list-style-type: none">→ Via un virement sur le compte bancaire de l'école→ Avec la <u>communication structurée liée à votre enfant</u> <p>Ces informations sont disponibles sur la plateforme APSchool dans l'onglet "Financier".</p> <p><i>Remarque : la communication structurée reste la même tant que l'enfant ne change pas d'école.</i></p>

Accueil extrascolaire

1. Veillez à ce que le badge APSchool (remis par le secrétariat lors la 1^{ère} inscription) soit attaché au cartable de votre enfant ;
2. Chargez votre portefeuille virtuel sur APSchool en utilisant la communication structurée liée à votre enfant ;
3. Si votre enfant fréquente l'accueil extrascolaire, votre compte sera automatiquement débité de 1 €/ jour.

Repas chauds

1. Chargez votre portefeuille virtuel sur APSchool selon le nombre de repas souhaité (repas maternel : 2,65 € / repas primaire 2,85 €), en utilisant la communication structurée liée à votre enfant ;
2. Commandez les repas du mois (**date limite** : le 19 de chaque mois à minuit) ;
3. Votre compte sera automatiquement débité du montant des repas commandés ;
4. Il est possible de modifier ou annuler une commande avant le 19 du mois à minuit ;
5. Il est possible de commander en 1 fois les repas pour l'année scolaire, mois par mois.

Frais scolaires (abonnement piscine, activités culturelles et sportives)

1. Une notification de paiement relative à un « événement » est envoyée par le secrétariat de l'école ;
2. Chargez votre portefeuille virtuel sur APSchool en utilisant la communication structurée liée à votre enfant ;
3. Validez l'événement sur APSchool ;
4. Votre portefeuille virtuel sera alors débité.

Remarques importantes

BADGE pour le scan des présences à l'accueil extrascolaire : dès que vous recevez le badge de votre enfant lors de sa 1^{ère} inscription dans l'école, attachez-le à son cartable. Le badge est valable durant toute la scolarité. En cas de perte, un montant de ... € vous sera réclamé pour un nouveau badge.

REPAS

- Veillez à ce que votre portefeuille virtuel soit toujours approvisionné avant chaque commande. En cas de solde négatif (pour tout frais scolaire), aucune commande de repas ne sera possible. Pensez à recharger à temps car il faut un délai de 48h-72h pour approvisionner le portefeuille de votre enfant.
- En cas d'absence de votre enfant pour maladie uniquement, il est possible de décommander un repas pour le lendemain en informant l'école **avant 8h45**. **Attention** : Le repas commandé mais non consommé du 1^{er} jour d'absence est toujours dû.

AIDE

Pour toutes questions relative à APSchool (solde du compte, erreurs constatées, difficulté à se connecter, ...), contactez le secrétariat de votre école.

Vous pouvez également demander au/à la secrétaire d'être votre « **personne de confiance** », chargée d'effectuer les réservations et transactions en votre nom sur APSchool.

Coordonnées :

Colibri-Aigrettes-Naiades	Cédric Gousse	can@wb1170.edu.brussels	02/673.10.44
Cèdres – Roseraie	Inès Mayol	cedresroseraie@wb1170.edu.brussels	02/672.18.33
Futaie – Coccinelles	Chantal Hanquiniaux	futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels	02/672.73.88
Karrenberg-Nos Petits	Audrey Kaldenberg	karrenbergnospetits@wb1170.edu.brussels	02/672.72.38
Sapinière – Mésanges	Véronique Houtevels	sapinieremesanges@wb1170.edu.brussels	02/663.96.10

Nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.

Bruxelles, septembre 2024

Chers parents,

L'équipe médico-sociale de notre service de Promotion de la Santé à l'École (P. S. E.) vous souhaite une bonne rentrée scolaire.

Le service développe à l'école une approche plus collective et globale de la santé des jeunes, avec des actions ciblées auprès d'eux (comme l'environnement scolaire, l'alimentation, la prévention des accidents, l'éducation sexuelle et affective...), en concertation avec le Conseil de Participation.

Nos missions sont les bilans de santé, le dépistage, la prophylaxie des maladies transmissibles... .

Les examens médicaux sont organisés comme suit :

- **Dans l'enseignement maternel :**
 - ❖ **1^{ère} année : examen partiel : vue, ouïe, développement poids-taille, chez le garçon, le médecin vérifie si les testicules sont en place**
 - ❖ **3^{ème} année : examen clinique complet et éventuellement une évaluation neuro-motrice et un repérage des troubles du langage**

- **Dans l'enseignement primaire :**
 - ❖ **2^{ème} et 6^{ème} années : examen clinique complet**
 - ❖ **4^{ème} année : examen de la vue**

A l'occasion de la visite médicale, un bilan vaccinal sera effectué et un rattrapage contre la rougeole - la rubéole - les oreillons vous sera proposé en 2^{ème} et en 6^{ème} primaire.

L'école fréquentée par votre enfant a accepté l'équipe qui lui a été proposée. Si vous désirez refuser cette équipe, la loi vous en donne la faculté. Dans ce cas, elle vous oblige à choisir une autre équipe et à procéder à l'examen médical requis dans les deux mois, à partir de votre opposition qui doit nous parvenir avant le 30 septembre 2024 par lettre recommandée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et veuillez croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Dr Olivier COSTA, Dr Alexandra PROUVOST, Dr Nina DIMBOURG- Médecins scolaires
Audrey MARECHAL, Marie VANDERSTRAETEN, Myriam WINDEY et Marie-Pierre WODON -
Infirmières PSE

Depuis le 1er janvier 2015, la Promotion de la Santé à l'École est transférée à l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Bruxelles, septembre 2024

LES MALADIES INFECTIEUSES A DECLARER AU PLUS VITE.

L'école, comme tous les milieux où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission de maladies infectieuses.

La prévention des maladies transmissibles dans nos écoles est codifiée et réglementée.

Le rôle du médecin scolaire en collaboration avec son équipe est évidemment central dans la prévention et la prophylaxie des maladies transmissibles.

Le médecin scolaire donnera en toute occasion aux élèves, à leurs parents ou tuteurs, aux autorités et au personnel scolaire des conseils pratiques dans le but d'empêcher la survenue et la propagation des maladies transmissibles.

Nous demandons à tous les parents ou responsables d'élèves de lire attentivement **la liste des maladies transmissibles qu'il faut obligatoirement déclarer** au chef d'établissement. La direction se mettra directement en rapport avec nous afin de prendre les mesures adéquates pour protéger au mieux les élèves et professeurs de son établissement.

Le respect de l'anonymat sera la règle vis-à-vis de la population scolaire afin de ne pas stigmatiser les personnes mais pas vis-à-vis de la médecine scolaire qui partage le secret médical.

Le service de l'Inspection d'hygiène de la Commission communautaire commune compétent pour la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses transmissibles sera tenu informé des événements par la cellule de la médecine scolaire et réciproquement.

Urgences sanitaires à déclarer immédiatement

- Diphtérie
- Méningite à méningocoque
- Poliomyélite

Maladies infectieuses à déclarer endéans les 24h

- Coqueluche
- Rougeole
- Hépatite A

Autres maladies infectieuses à déclarer

- Tuberculose
- Impétigo
- Cytomégalovirus
- Gastro-entérite
- Gale, pédiculose (poux), teigne du cuir chevelu
- Rubéole, scarlatine, varicelle ou toute autre maladie qui présente un niveau de contagiosité important.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire.

Dr Olivier COSTA, Dr Alexandra PROUVOST, Dr Nina DIMBOURG - Médecins scolaires
Audrey MARECHAL, Marie VANDERSTRAETEN, Myriam WINDEY et Marie-Pierre WODON -
Infirmières PSE

Bruxelles, septembre 2024

Avertissement concernant une éventuelle alerte nucléaire

Chers parents,

Le plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018.

Il prévoit que des comprimés d'iode stable puissent être administrés aux enfants, femmes enceintes et allaitantes sur tout le territoire belge en cas d'accident nucléaire, si la quantité d'iode radioactif dans l'air le justifie.

Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde. En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

En cas d'urgence nucléaire survenant pendant les heures de bilan de santé, le service de Promotion de la Santé à l'École suivra les recommandations du Ministère de la Santé Publique ou des gouverneurs de province concernant l'administration de comprimés d'iode.

De même, durant les heures de présence de votre enfant à l'école, cette prise en charge sera réalisée par l'établissement scolaire.

Nous vous invitons à signaler par recommandé, au service PSE et à la direction de l'école une éventuelle contre-indication à la prise d'iode chez votre enfant.

Les comprimés seront administrés uniquement si la recommandation est donnée par les autorités. Etant donné qu'il sera recommandé également à chacun de ne pas sortir, vos enfants resteront à l'abri avec le personnel dans les locaux jusqu'à ce que les autorités lèvent cette recommandation.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire en notre entier dévouement.

L'équipe de médecine scolaire

Bruxelles, septembre 2024

Procédures mises en place si un cas de méningite à méningocoques est déclaré dans l'école

Chers Parents,

Si un cas de méningite à méningocoques survient dans l'école de votre enfant, il est indispensable que le centre de santé puisse prendre les mesures préventives afin de diminuer les risques d'infection.

Le médecin scolaire, après évaluation par le Médecin Inspecteur d'Hygiène, a alors la possibilité d'administrer, à l'école, le traitement préventif adéquat aux enfants ayant été en contact étroit et répété avec le malade. Vous seriez dès lors contacté pour **signer l'autorisation** afin d'administrer le médicament.

Le traitement prophylactique précoce est **obligatoire**, même si l'enfant a déjà reçu un vaccin contre la méningite C.

L'élève n'ayant pas reçu ce traitement (endéans les 48 H) sera évincé de l'école pendant une durée de 10 jours.

Veuillez auparavant demander, à l'occasion, à votre médecin traitant si votre enfant présente une contre-indication au traitement habituellement administré dans ce cas :

Pour un enfant de moins de 6 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) sirop (125mg)

Pour un enfant de 6 à 12 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) à raison de 1 comprimé de 250 mg

Pour un enfant de + 12 ans : Ciprofloxacin (Ciproxine) à raison de 2 comprimés de 250 mg

N.B. : il pourrait y avoir des contre-indications pour des femmes enceintes ou qui allaitent, d'autres traitements existent dans ces cas-là.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout autre renseignement que vous souhaiteriez obtenir et nous vous prions de croire en nos sentiments dévoués.

L'équipe médicale scolaire

Partenaires culturels et sportifs

Académie des Beaux-Arts

Direction : Mme Elisabeth BRONITZ
Place Andrée Payfa-Fosseprez 10 – 1170 Watermael-Boitsfort
Tél. : 02 673 76 92 – email : aca.beaux-arts@wb1170.brussels
<https://www.acabawb.be/>

- ◆ Cours pour adultes et enfants / 2 ateliers pour les enfants de 6 à 11 ans : Céramique et Dessin-peinture
- ◆ Horaire des cours enfants : mercredi de 14h00 à 17h20 et samedi de 14h00 à 17h20.
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 90 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 225 € pour les +18 ans
- ◆ Redevance pour les ateliers enfants : 60 € pour toute l'année scolaire
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

Académie de Musique et des Arts de la Scène

Direction : M. Thierry CAMMAERT
Rue François Ruytinx 31 – 1170 Watermael-Boitsfort
Tél. : 02 673 76 97 – email : aca.musique@wb1170.brussels
www.acamusiquewb.be

- ◆ Cours pour adultes et enfants (à partir de 5 ans) : MUSIQUE – ARTS DE LA PAROLE – DANSE
- ◆ Eveil musical (de 2 ans ½ à 4 ans ½)
- ◆ Cours pour niveaux débutant et avancé
 - à partir de 5 ans: rythmique Dalcroze
 - à partir de 7 ans: instrument, formation musicale (solfège), chorales, danse classique
 - à partir de 8 ans : + théâtre, danse jazz
 - pour les adultes : instrument classique et jazz, formation musicale (solfège), chorales, théâtre
- ◆ Minerval/année : **gratuit pour les moins de 12 ans**, 90 € pour les 12-18 ans et étudiants en Communauté française, 225 € pour les +18 ans
- ◆ Cotisation/famille : 15 €
- ◆ Inscriptions : voir le site internet de l'Académie.

La Vénérie, Centre Culturel de Watermael-Boitsfort

www.lavenerie.be

Activités en famille : théâtre, concerts, ateliers et séances de cinéma.
Ateliers pour adultes et enfants dès 6 ans : arts plastiques et arts de la scène
Stages de pratiques artistiques dès 5 ans durant les vacances scolaires

Réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort

www.biblioludowb.be

Activités régulières proposées aux enfants et aux familles : *À l'heure du goûter, des jeux & des histoires* tous les mercredis et *On lit, bébé* le dernier samedi de chaque mois, ainsi que des activités ponctuelles à découvrir sur le site.

Parc Sportif des Trois Tilleuls

www.calypso2000.be

Nombreuses activités sportives : Ecole de natation, de basket et de tennis. Escrime et arts martiaux.
Stages sportifs durant les vacances scolaires à partir de 3 ans et demi.

Coordonnées utiles 2024 - 2025

Pouvoir organisateur

Le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, représenté par
Le Collège des Bourgmestres et Echevins
Mme Hang NGUYEN, Echevine de l'Enseignement
T. : 02/674.74.02
Place Antoine Gilson, 1
1170 Watermael-Boitsfort

www.watermael-boitsfort.be
hnguyen@wb1170.brussels

Ecoles maternelles

Implantation **LE COLIBRI** place du Colibri, 1
Implantation **LES NAÏADES** avenue des Naïades, 21A
Implantation **LES AIGRETTES** rue des Aigrettes, 6

www.can1170.be
can@wb1170.edu.brussels

Direction : Mme Amina MALKI – T. : 02/673.10.44

Ecoles fondamentales

LA SAPINIERE (primaire) - **LES MESANGES** (maternel)
Chaussée de la Hulpe, 346
Direction f.f. : M. Xavier LEGRAND – T. : 02/663.96.10

www.sapiniere.be
sapinieremesanges@wb1170.edu.brussels

LES CEDRES (primaire) rue du Gruyer, 8
LA ROSERAIE (maternel) rue du Loutrier, 47
Direction : Mme Julie CLARIS – T. : 02/672.18.33

www.cedres.be
cedresroseraie@wb1170.edu.brussels

LA FUTAIE (primaire) - **LES COCCINELLES** (maternel)
Avenue des des Coccinelles, 65
Direction : Mme Véronique VAN DAMME – T. : 02/672.73.88

www.lafutaie.be
futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels

LE KARREBERG (primaire) - **NOS PETITS** (maternel)
rue François Ruytinx, 31
Direction f.f. : Mme Fanny VERSLUYS – T. : 02/672.72.38

www.karrenberg.be
karrenbergnospetits@wb1170.edu.brussels

Service de l'Enseignement

Place Antoine Gilson, 6
Mme Géraldine PEFFER, chef de service – T. : 02/674.74.62

enseignement@wb1170.brussels

ATL – accueil extrascolaire

Allée Jacques Wiener, 3
Mme Maïté DE HEMPTINNE, coordinatrice ATL- T. :
02/674.75.27
Mme Adèle MINETTE, collaboratrice ATL – T. : 02/674.74.98

extrascolaire@wb1170.brussels

Service de Prévention et de Cohésion Sociale

Mme Françoise BERWART, Fonctionnaire de Prévention
T. 02/660.05.05

www.prevention1170.be
fberwart@wb1170.brussels

Service de Promotion de la santé à l'école (SPSE)

Avenue Alfred Solvay 2a – 1170 Watermael-Boitsfort
T. : 02/672.18.66

psel.wb@promotionsante.be

Centre Psycho-médico-social (CPMS)

Rue du Meiboom, 14 – 1000 Bruxelles
Direction : Mme Alexandra REDONDO – T. : 02/800.86.61

(permanence mercredi 14h à 18h)
cpms1@spfb.brussels

Asbl Vivre à Watermael-Boitsfort (classes de dépaysement – délivrance des attestations mutuelle)

Place A. Payfa-Fosséprez, 12 – 1170 Watermael-Boitsfort
Direction : Mme Dominique BUYENS – T. : 02/673.25.00
Compte en banque BELFIUS : BE68 0680 7846 4034

vivrewb@wb1170.brussels



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

A remettre à la direction de l'école pour le mercredi 28 août 2024 ou 3 jours après l'entrée à l'école

Contrat d'adhésion et droit à l'image 2024-2025

Nom et prénom du/des parents

Nom et prénom de l'élève

Date naissance élève

Ecole fréquentée

élève de la classe de M1 / M2 / M3 / P1 / P2 / P3 / P4 / P5 / P6 (entourer la classe)

Nous avons / j'ai pris connaissance et adhérons / adhère aux documents suivants :

- le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales (Disponible sur demande au secrétariat de l'école et sur le site <https://www.watermael-boitsfort.be>)
- le projet d'école ;
- le règlement d'ordre intérieur de l'école.

Droit à l'image (article 40 du Règlement d'ordre intérieur des écoles communales).

J'autorise la prise de photos/vidéos de mon enfant et leur diffusion.

Je n'autorise pas la prise de photos/vidéos de mon enfant et leur diffusion.

Plateforme de gestion scolaire : désignation d'une personne de confiance

Si nécessaire, vous pouvez confier vos accès à une personne (majeure) de votre choix pour effectuer en votre nom les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

Je désigne M./Mme (nom et prénom)

Adresse électronique :

en tant que personne de confiance pour effectuer les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire.

Je désigne le secrétariat de l'école en tant que personne de confiance pour effectuer les réservations et transactions sur la plateforme de gestion scolaire en tant que personne de confiance

Date et signature(s)